



MODALITES D'INSCRIPTION & PROGRAMME

La Société de Radioprotection *PROGRAY* est certifiée organisme de formation PCR
auprès du CEFRI N°011 OF R.

FORMATION INITIALE PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

« NIVEAU I »

« ARTIFICIEL »

DECEMBRE 2026

14 RUE FRANÇOIS MAURIAC - 33138 LANTON

Tél. : 06.67.08.17.17

@ : contact@progray.com

Site Web : <http://www.progray.com>

I. OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Les candidats formés pourront exercer les missions de la **personne compétente en radioprotection** (au titre de l'article R. 4451-103 du Code du travail). Cette formation initiale est adaptée au(x) secteur(s) d'activité (s) dans le ou lesquels la **personne compétente en radioprotection** exerce les missions confiées par le chef d'établissement. Cette formation est réalisée en présentiel et en conformité avec l'arrêté du 18/12/2019 qui précise les modalités de formation de la PCR.

Ces formations sont réalisées exclusivement en présentiel et les délais d'accès à cette formation sont de 24 heures. Pour tout handicap veuillez nous contacter.

*La société PROGRAY est reconnue en tant que prestataire de formation auprès du préfet de la région Aquitaine, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **72 33 06878 33**.*

Nos certificats peuvent être mis à disposition sur demande.

- *Organisme de formation PCR auprès du CEFRI N°011 OF R*
- *Actions de formation QUALIOPi auprès de Qualianor N°2123 OF Ind0*

II. DIFFÉRENTS MODULES

Modules*	Dates	Durée	Tarifs**
MODULE THEORIQUE et MODULE APPLIQUE	Du lundi 30 novembre au jeudi 3 décembre 2026	3,5 jours (21 heures + examens)	1575 € net
Lieu de la formation	TALENCE – GRADIGNAN (33)		

*Le programme des différents modules est détaillé à suivre dans ce document.

** Le montant de ces programmes inclus tous les frais inhérents à la formation (matériel de présentation, de détection et documents pédagogiques remis sur clé USB).

III. PRÉSENTATION DES DEUX GRANDS MODULES (PROGRAMME)

A. MODULE THEORIQUE

Relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection.

Objectif : permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer ou mettre en œuvre les principes de radioprotection et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. Ce module théorique comprend les trois unités suivantes :

Unité 1 : Rayonnements ionisants et Effets biologiques

- ❖ Phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements d'origines électriques.
- ❖ Interaction des rayonnements avec la matière.
- ❖ Effets biologiques des rayonnements.
- ❖ Sources d'exposition pour l'homme.

Unité 2 : Radioprotection des travailleurs, Principes, Moyens de protection et de contrôle

- ❖ Protection contre l'exposition externe.
- ❖ Protection contre l'exposition interne.
- ❖ Détection des rayonnements.

Unité 3 : Réglementation

- ❖ Réglementation nationale relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements et à la protection des travailleurs.
- ❖ Principes de la radioprotection : la justification, l'optimisation et la limitation.
- ❖ Réglementation relative à la protection des travailleurs.
- ❖ Rôle et interlocuteurs de la personne compétente en radioprotection et/ou du service compétent en radioprotection.

Durée d'enseignement : 6 heures réparties sur 1 journée.

B. MODULE APPLIQUE

Adapté à la nature des sources de rayonnements utilisées dans le secteur concerné.

Objectif : permettre au candidat d'appliquer les acquis de la formation théorique à des situations concrètes de travail pouvant être rencontrées dans chacun des secteurs précités. Il est conseillé d'enseigner ce module de manière différenciée, en regroupant des candidats susceptibles de gérer des risques d'exposition comparables.

1 : Pré-requis pour accéder à la formation de PCR.

- ❖ Niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique prérequis.

ATTENTION : Si ce n'est pas explicitement le cas, le candidat peut soumettre sa demande auprès du responsable de la formation. Pour cela un formulaire type devra être renseigné.

2 : Moyens pédagogiques

- ❖ Exposés
- ❖ Études de cas
- ❖ Travaux pratiques et travaux dirigés

3 : Validation de la formation

Une attestation de formation est délivrée aux participants ayant réussi avec succès le contrôle des connaissances à l'issue du stage.

- ❖ Contrôle continu
- ❖ Epreuve écrite
- ❖ Epreuve orale

Durée effective minimale de l'enseignement relatif au module appliqué est :

- ❖ 15 heures, réparties sur **2,5 jours (examens inclus)**

IV. PRÉSENTATION DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Objectif : vérifier l'aptitude du candidat à identifier et évaluer les risques, à définir et mettre en œuvre les mesures de radioprotection et à gérer une situation accidentelle ainsi que, le cas échéant, à manipuler des appareils de détection de rayonnements. Il se compose :

Module théorique	Épreuve écrite : QCM complété de questions à réponses ouvertes/courtes. Ce contrôle intervient à hauteur de 30 % dans la note finale. (Durée de 45 minutes formation initiale)	
Module appliqué	Contrôle continu des connaissances acquises : intervenant à 30 % dans la note finale. Organisé lors des travaux dirigés et, le cas échéant, lors des travaux pratiques sous forme d'une mise en situation. (Durée d'une heure en formation de renouvellement)	Épreuve orale : à l'issue de l'enseignement du module, intervenant à 40 % dans la note finale et comportant des analyses de cas pratiques. (Durée d'une heure en formation initiale et 12 minutes par candidat)

Conditions pour obtenir le certificat de formation PCR :

- Moyenne générale minimum de 10 sur 20 et note minimale de 8 sur 20 à chacune des épreuves précitées. *Dans le cas contraire, le candidat doit, pour obtenir son certificat, repasser avec succès une ou les épreuves auxquelles il a échoué. L'organisme de formation organise, en conséquence, un nouveau contrôle de connaissances dans les 3 mois suivants la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre à nouveau cette formation avant de se représenter au contrôle des connaissances.*

L'attestation de formation PCR sera délivrée au candidat ayant satisfait aux contrôles de connaissances des modules théoriques et appliqué(s). Sa validité est de **5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.**

A NOTER : Les formateurs, experts et certifiés en radioprotection, disposent d'une grande expérience dans le domaine de la recherche, de l'industrie et du médical. Ils peuvent ainsi grâce à leurs retours d'expérience, aider les stagiaires à mettre en place les nouvelles règles de radioprotection sur leurs installations.